

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 2 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 26 mai 2020
Date d'affichage : 26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le MARDI 2 JUIN, à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison du Temps Libre de Thaon, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Mme Annie MICHEL, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Isabelle BONAMY, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Patricia LEPLAY, M. Gwénolé BOURLES, Mme Lydia MARCHAT, M. Guillaume DAUMER, Mme Catherine RIVIERE, M. Xavier DUHAMEL, Mme Anne-Marie BELIARDE, Mme Ségolène LETELLIER, Mme Kris MARGUERITE, M. Ludovic AVENEL-VOISIN, M. Mathieu BAUDRY, Mme Céline LETONDEUR, M. Erwan MENESES.

Excusé : M. Arnauld de RUDDER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BONAMY

Elections des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Départemental d'électrification et de gaz du Calvados (SDEC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit les délégués chargés de le représenter au Syndicat Départemental d'électrification et de gaz du Calvados (SDEC)
(2 délégués titulaires à la Commission Locale d'Energie Creully – Douvres)

Candidats	Voix pour	Voix contre	Abstention
Richard MAURY	18	0	0
Jean-Pierre ISABEL	18	0	0

Elus délégués :

- M. Richard MAURY : titulaire
- M. Jean-Pierre ISABEL : titulaire

Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
--

Le Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale se compose d'un président, et au minimum de huit membres, dont quatre élus au sein du Conseil Municipal et quatre nommés par le Maire, choisis parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le Président est, de droit, le Maire : Monsieur Richard MAURY.

Représentants élu par le Conseil Municipal :

- Annie MICHEL
- Patricia LEPLAY
- Xavier DUHAMEL
- Catherine RIVIERE
- Kris MARGUERITE

Membres nommés par le Maire :

- Odile MEDING
- Jean-Noël BOIXIERE
- Sylvie GUIBON
- Marie-Jeanne MEDING
- Josiane POLICE

Le mandat de ces cinq personnes durera jusqu'au renouvellement du Conseil Municipal prévu en 2026.

Désignation des délégués locaux au CNAS - années 2020 à 2026

Considérant l'adhésion de la commune de Thaon au Comité National d'Action Sociale (CNAS),
Considérant que suite aux élections municipales il convient de désigner les délégués locaux au CNAS,
Conformément à l'article L225 du code électoral,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Richard MAURY, Maire, délégué des élus de Thaon et Monsieur Emmanuel GOSSIEUX suppléant.

Monsieur le Maire précise que Madame Annie CRESTE est déléguée des agents de Thaon.

Conformément aux statuts du CNAS, Monsieur Richard MAURY, titulaire, Monsieur Emmanuel GOSSIEUX, suppléant, et Madame Annie CRESTE sont élus pour la durée du mandat du Conseil Municipal, soit jusqu'en 2026.

Constitution des commissions communales 2020-2026

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES CONSULTATIFS
FINANCES	
Emmanuel GOSSIEUX Guillaume DAUMER Annie MICHEL Isabelle BONAMY Jean-Pierre ISABEL Patricia LEPLAY Lydia MARCHAT Xavier DUHAMEL Ségolène LETELLIER Arnauld de RUDDER	Pascal DANBIELLE Valérie SABOUROUX

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES CONSULTATIFS
TRAVAUX	
Jean-Pierre ISABEL Gwéno�� BOURLES Isabelle BONAMY Guillaume DAUMER Anne-Marie BELIARDE Arnauld de RUDDER Ludovic AVENEL-VOISIN Erwan MENESES	Maurice BASLY G��rard HEUZE Gilles LE BUAN Andr�� LETELLIER Yannick MEDING Lucien NORIS Claude PERONNE

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES CONSULTATIFS
URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME	
Emmanuel GOSSIEAUX Jean-Pierre ISABEL Annie MICHEL Isabelle BONAMY Patricia LEPLAY Gw��no�� BOURLES Lydia MARCHAT Xavier DUHAMEL Mathieu BAUDRY Arnauld de RUDDER Erwan MENESES	C��dric ACHARD Bruno GOUIN G��rard HEUZE Yannick MEDING Lucien NORIS Val��rie SABOUROUX Claude PERONNE

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES CONSULTATIFS
ENVIRONNEMENT	
Annie MICHEL Jean-Pierre ISABEL Patricia LEPLAY Gw��no�� BOURLES Catherine RIVIERE Xavier DUHAMEL Anne-Marie BELIARDE S��gol��ne LETELLIER Kris MARGUERITE Ludovic AVENEL-VOISIN C��line LETONDEUR	Didier CHANU Lo��c LEROUX

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES CONSULTATIFS
SCOLAIRE – PETITE ENFANCE – PERISCOLAIRE – JEUNESSE	
Isabelle BONAMY Catherine RIVIERE Guillaume DAUMER Anne-Marie BELIARDE Ségolène LETELLIER Kris MARGUERITE	Karine CHEZE, directrice de l'école Christelle AVENEL-VOISIN Tiphaine JOYEUX

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES CONSULTATIFS
COMMUNICATION	
Céline LETONDEUR Isabelle BONAMY Lydia MARCHAT Gwénoé BOURLES Ségolène LETELLIER Catherine RIVIERE	Valérie SABOUROUX

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES CONSULTATIFS
EVENEMENTIEL - CULTURE SPORTS & LOISIRS - ASSOCIATIONS	
Patricia LEPLAY Jean-Pierre ISABEL Anne-Marie BELIARDE Gwénoé BOURLES Lydia MARCHAT Ludovic AVENEL-VOISIN Céline LETONDEUR Catherine RIVIERE	Claude PERONNE

Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association Intercommunale pour l'Aide à l'Emploi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les délégués chargés de le représenter au sein de l'Association Intercommunale pour l'Aide à l'Emploi (A.I.A.E.), à laquelle la commune adhère depuis 1996.

Sont élus à l'unanimité :

- Richard MAURY : titulaire
- Annie MICHEL : titulaire
- Xavier DUHAMEL : suppléant
- Ségolène LETELLIER : suppléante

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer à Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, pour la durée de son mandat les attributions suivantes, énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans le cadre défini par le Conseil Municipal ;
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 15) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 16) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.
- 17) De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déléguer les attributions énumérées ci-dessus à ses adjoints en cas d'empêchement (article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Fonctions et Indemnités du Maire, de ses Adjoints et des Conseillers Municipaux avec délégation

Monsieur le Maire indique les fonctions confiées à chacun de ses Adjoints :

- 1^{er} adjoint : Madame Annie MICHEL, chargée du CCAS, de l'Environnement et des Relations avec les personnes âgées,
- 2^{ème} adjoint : Monsieur Emmanuel GOSSIEAUX, chargé des Finances, de la Gestion, du Personnel et de l'Urbanisme,
- 3^{ème} adjoint : Madame Isabelle BONAMY, chargée des Affaires scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse,
- 4^{ème} adjoint : Monsieur Jean-Pierre ISABEL, chargé des Travaux, des Bâtiments communaux et des Services Techniques,
- 5^{ème} adjoint : Madame Patricia LEPLAY, chargée de la Culture, des Loisirs, des Sports et des Associations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, Monsieur le Maire informe qu'il souhaite donner délégation à :

- Monsieur Xavier DUHAMEL, Conseiller Municipal pour gérer, auprès du Maire, la sécurité du village et les relations avec la Communauté Urbaine Caen la mer,
- Monsieur Guillaume DAUMER, Conseiller Municipal pour gérer, auprès du 2^{ème} adjoint, les Finances et la Gestion,
- Madame Catherine RIVIERE, Conseillère Municipale pour gérer, auprès du 3^{ème} adjoint, le personnel des Ecoles et la Petite Enfance,
- Monsieur Gwénolé BOURLES, Conseiller Municipal pour gérer, auprès du 4^{ème} adjoint, les Travaux, les Bâtiments, le Matériel technique et l'Evènementiel,
- Madame Lydia MARCHAT, Conseillère Municipale pour gérer, auprès du 5^{ème} adjoint, la Culture, les Loisirs, les Sports et l'Animation.

A ce titre, il demande qu'une indemnité leur soit attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- qu'à compter du 26 mai 2020 (date de leur prise de fonctions), le Maire et ses Adjointes percevront l'indemnité suivante :
 - indemnité du Maire : 30 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique (indemnité brute 1166,82 €, nette 1009,31 €)
 - indemnité des Adjointes : 15.8 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique (indemnité brute 614,52 €, nette 531,55 €)
- qu'à compter du 3 juin 2020 (date de leur prise de fonctions), les Conseillers Municipaux avec délégation percevront l'indemnité suivante :
 - indemnité des Conseillers Municipaux avec délégation : 6 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique (indemnité brute 233,36 €, nette 201,86 €)

Le montant variera de la même façon que les revalorisations de l'indice de la Fonction Publique.

Le Maire, les Adjointes et Conseillers Municipaux avec délégation, sont affiliés à l'IRCANTEC.

Ces indemnités de fonction sont soumises à la retenue à la source libératoire de l'impôt sur le revenu.

Les dépenses correspondantes seront prévues au budget de l'exercice en cours.

Questions diverses :

- Madame Belliarde souhaite que des groupes de travail rattachés aux différentes commissions soient créés afin de s'impliquer dans les projets annoncés dans la profession de foi. Monsieur Gossieaux précise qu'il faudrait programmer les projets sur la durée du mandat.
- Madame Belliarde demande si les commissions de la CU continuent à se réunir, concernant particulièrement les lignes de bus. Un nouveau courrier demandant la prolongation de la ligne de bus Twisto de Cairon jusqu'à Thaon sera rédigé.
- Madame Rivière aimerait rencontrer le personnel communal pour faire connaissance et avoir les statuts et taux d'emploi des agents du personnel des écoles.
- Madame Bonamy souhaiterait modifier les tarifs de la garderie et propose une commission école le samedi 6 juin 2020 à 10 heures à la Maison du Temps Libre.
- Monsieur Gossieaux souhaite connaître les montants indicatifs de projets afin de préparer le budget communal.
-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-deux heures trente.